

NECROLOGIE

FEU MESSIRE J. G. I. GIROUARD

Lundi, 28 novembre dernier, avait lieu à St Pie, comté de Bagot, les funérailles du Révd. Joseph Godfroid-Iréné Girouard, curé de West Troy, diocèse d'Albany, Etats-Unis.

Ce jeune prêtre comptait à peine dix années de sacerdoce, et pour tant l'on peut lui appliquer ce que la sagesse dit du juste, *qu'ayant vite atteint le terme de la vie, il a fourni une longue carrière* [Sap. IV 13].

Après avoir terminé son cours classique au Séminaire de cette ville, il entra, à l'automne de 1880, au Grand Séminaire de Montréal, pour y poursuivre ses études théologiques. Ordonné prêtre en décembre 1883 il alla prendre du ministère dans le diocèse d'Albany, auquel il appartenait.

Après quelques années de vicariat à Cohoes, il fut promu à la cure de West Troy. C'était un vaste champ d'action ouvert à son zèle. Aussi il ne s'épaigna pas; il se dépensa pour les âmes dont il avait la charge, et il fut vraiment au milieu de son peuple *l'homme de Dieu*, que n'arrête aucun obstacle, lorsqu'il s'agit de procurer la gloire de son maître et de promouvoir les intérêts des âmes.

Il était tout entier à son œuvre de dévouement et de sacrifice, lorsque la mort vint le frapper et le ravir à l'estime et à l'affection de ses paroissiens. Il mourut le 22 novembre, après quatre jours seulement de maladie, âgé de trente-sept ans.

Un premier service lui fut chanté à West Troy, le vendredi, 25 novembre. Un nombreux clergé y assistait, ayant à sa tête le Très-Reverend T. M. A. Burke, Vicaire Général du diocèse. La population catholique toute entière était présente, témoignant de son attachement et de son regret.

Le Révd Monsieur Girouard avait demandé à être inhumé au milieu des siens; voilà pourquoi ses funérailles se sont faites à St Pie, sa paroisse natale. Elles ont été une des plus imposantes cérémonies funéraires qui se soient encore accomplies dans cette paroisse.

L'église, toute drapée de noir, était encombrée.

La population de St Pie a donné à cette occasion, une preuve éclatante de son esprit de foi et de ses sympathies pour la famille du défunt.

Sa Grandeur Mgr Moreau, Evêque de St Hyacinthe, avait voulu venir rendre les derniers devoirs à celui qui fut son sujet, et il présidait au trône, assiste des Révds MM J. B. Chartier, professeurs du Séminaire de cette ville et O. G. Y., curé de Ste Rosalie.

Le service fut chanté par le Révd M. Hardy, curé de la paroisse. MM. les abbés V. Roy, curé de Ste Sabine et J. Bte. Tétreau, curé de Ste Anne de Sabrevoi., remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre.

On remarquait au chœur, le Révd M. L. A. Lavigne, curé d'Albany, le Révd. P. Blais, et C. S. R., de la maison de Montréal, les Révds MM J. B. Durocher, curé de l'Ange-Gardien, N. Gauthier, curé de St Da-

mas, G. Brown, curé de St Hugues, T. Boivin, curé de St Césaire, P. Laroche, curé de St Dominique, R. Desnoyers, curé d'Adamsville, J. B. Duhamel et F. X. Poulin, anciens curés, G. Roy, Directeur du Séminaire de cette ville, A. Dutilly, vicaire à St Pie, G. C. Richard, chapelain des cœurs de la Présentation de St Hyacinthe, et MM. E. Roy et C. Bélanger, ecclésiastiques, enfants de la paroisse.

Les Révdes cœurs de la Présentation étaient présentes avec leurs élèves.

Il y avait aussi, parmi l'assistance, MM. J. C. Desautels, N. P. de St Hyacinthe, et S. Bathalon, N. P., de St Pie, tous deux confères de classe du défunt.

Le chœur de la paroisse a magnifiquement rendu la messe des morts harmonisée. De la Alphonsine Beau chemin présidait à l'orgue.

Mgr l'Evêque de St Hyacinthe, après quelques mots d'éloge funèbre du défunt, a donné l'absoute.

Les restes du Révd. Messire Girouard ont été déposés dans le cimetière de la paroisse.

Nous prions la famille du regretté défunt de vouloir accepter l'expression de nos condoléances et de nos vives sympathies dans la terrible épreuve qui l'a frappée.

UN CONFRERE.

LEON XIII ET LE R. P. MARTIN

Sa Sainteté Léon XIII vient d'adresser la lettre suivante au R. P. Martin, le nouveau Général de la Compagnie de Jésus :

Cher Fils,

Salut et bénédiction Apostolique

Par le télégraphe d'abord et ensuite par votre lettre datée du jour même de votre élection, le lendemain des calendes de ce mois, Nous avons appris tout de suite que vous aviez été élu général de la Société de Jésus par le suffrage des Pères régulièrement réunis au célèbre lieu de naissance de son Père fondateur, et cette nouvelle ne Nous a pas causé peu de joie. Car votre très sage prédécesseur avait, en quelque sorte, marqué d'avance que tel était le dessein de Dieu à votre égard, lui qui, en discernant vos aptitudes à gouverner la Société, vous avait appelé depuis longtemps à partager avec lui une partie de sa charge, et qui, d'après vos règles, vous a désigné pour remplir les fonctions de vicaire après sa mort.

Devant un signe si manifeste de la divine Providence, soumettez-vous donc en toute sécurité à sa toute-puissance et à sa volonté, mettez en elle votre espérance et confiez-vous en elle de plus en plus. Car Dieu assistera miséricordieusement, comme par le passé, de tous les secours de sa grâce Votre Société, qui travaille si ardemment pour la plus grande gloire de son nom et vous aidera dans les circonstances difficiles où vous assumez une charge si difficile elle-même. Vous savez la grande affection que Nous avons toujours eue pour la Société de Jésus, envers

laquelle Nous sommes tenu aussi par les liens de la reconnaissance; d'un autre côté, considérant les nombreux services qu'elle a rendus à l'Eglise, sa soumission absolue et son dévouement envers ce Siège du bienheureux Pierre, Nous n'en comptons que davantage sur elle, à l'avenir, sous votre gouvernement, pour la plus grande utilité de l'Eglise.

Et maintenant, après avoir sollicité par Nos prières l'abondance des lumières divines pour vous et chacun de vos compagnons réunis pour votre élection, Nous le sollicitons de nouveau, et plus largement encore, afin que les délibérations et les mesures qu'il vous reste à prendre, d'après vos règles, dans votre congrégation, aient un bon et heureux résultat. Enfin, cher fils, Nous vous accordons, d'un cœur paternel, pour vous et pour toute votre Société, les bienfaits de la bénédiction apostolique que vous avez si instamment implorée.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 octobre 1892, l'an quinzième de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

TORCHON

La *Croix de Grenoble*, traitée de *torchon* par un journal anticlérical de France, le *Reveil*, lui riposte de bonne encre :

"Torchon est un mot en gros, confrère.

Et pourtant n'est pas torchon qui veut.

Le torchon a été mis au monde pour torcher, c'est-à-dire approprier, et nous reconnaissons volontiers que c'est bien à un des buts de notre journal. Il y a tant de feuille qui salissent, il faut bien qu'il y en ait pour nettoyer.

Et parce que le torchon s'est laissé devancer par l'ordure, ce qui est ce pendant assez naturel, il a fort à faire. Depuis trop longtemps les *Reveil* de tout acabit, soillent de leurs romans immoraux, de leurs variétés égrillardes, de leurs impiétés châtées, les rues, les kiosques et jusqu'au sanctuaire de la famille: il était grand temps d'y mettre le torchon.

La couche impure, il est vrai, était si épaisse, qu'elle sera longue à disparaître.

Mais nous ne nous fatiguerons pas. Et tant qu'il y aura des *Reveil* pour entasser les malpropretés, nous ferons marcher le torchon."

UNE CHAMBRE DE COMMERCE A ST HYACINTHE

Nous applaudissons de tout cœur à l'heureuse idée des marchands de St-Hyacinthe de vouloir s'associer ensemble comme Chambre de Commerce.

Inutile d'essayer de démontrer les avantages que retire une ville dont les affaires se font sur une haute échelle, d'une Chambre de Commerce.

"La force initiale de toute entreprise humaine, disait dernièrement un confrère, réside entièrement dans l'enjeu d'une certaine somme d'éner-

gie, de travail, de talents ou d'argent." Plus ceux qui s'occupent de l'intérêt de certaines opérations seront unis intimement, plus facilement ils arriveront au but proposé. Pour parler plus simplement, *l'union fait la force*.

Le droit pour les marchands de St-Hyacinthe de s'associer leur est donné en vertu d'un acte concernant la constitution des chambres de commerce, chapitre 130 des Statuts Révisés du Canada.

Voici le paragraphe de la loi autorisant la formation de ces chambres :

2. Un nombre quelconque de personnes, de pas moins de trente, composé de marchands, commerçants, courtiers, industriels, artisans, fabricants, gérants de banques ou agents de compagnies d'assurance, et domiciliés dans quelque district ayant une population d'au moins deux mille cinq cents âmes pourront s'associer ensemble comme chambre de commerce et nommer un secrétaire.

Les officiers de la chambre de commerce seront un président, un vice-président et un secrétaire, lesquels, avec au moins huit autres membres, formeront un conseil qui sera appelé "Le conseil de la chambre de commerce de St-Hyacinthe."

En vertu de la loi, il doit y avoir chaque année trois assemblées générales. Les élections se feront aussi chaque année à la première assemblée trimestrielle.

Pour être membre de la chambre de commerce il faut réunir les qualifications énoncées dans le paragraphe (2) cité plus haut.

Il faut de plus être domicilié dans le district. L'expression *district* signifie, toute cité, ville, village, comté ou district judiciaire dans les limites desquels et pour lesquels une chambre de commerce est établie en vertu de l'acte en question. Néanmoins toute personne n'étant pas marchand, etc, pourra être élue membre de la corporation si elle est recommandée par le conseil de la chambre de commerce à une assemblée générale.

Cette chambre de commerce pourra s'affilier à la chambre de commerce Fédérale et se faire représenter à ses assemblées générales ordinaires ou spéciales.

On s'imaginerait facilement quelle force peut avoir dans une localité une telle association et quelle influence salutaire elle peut avoir sur les corps publics.

Nous suivrons donc, avec beaucoup d'intérêt, la formation et les opérations de la chambre de commerce de St-Hyacinthe. Nos commerçants et industriels de talents peuvent rivaliser avec ceux de la grande métropole commerciale. Nous ne doutons pas que cette entreprise, conduite avec l'énergie qui les distingue, ne parvienne à bonne fin.

LES FABRICANTS DE FROMAGE

Comme on pourra le voir par la liste des créanciers de la maison Hannan, faillie, les fabricants de fromage du district de St-Hyacinthe éprouvent des pertes assez sérieuses.

Prises séparément ces pertes ne sont pas considérables. Les cultivateurs qui les ont subies peuvent les